



## **Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration**

### **du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **Délibération n° 2446**

**L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 13 du mois de Janvier** de 18h00 à 19h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS** : Raymond BERDOU, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Christian LOUBET, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Alain METGE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TÉQUI,

**EXCUSÉS** : Henri BENABENT, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Francis MAGDALOU, Thierry PORTET, André VIDAL, Pierre VIEL

**ABSENTS** : Jean-Michel SOLER

#### **PROCURATIONS :**

Daniel BESNARD donne pouvoir à Jean-Claude SERRES  
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Christine TEQUI  
Jean-Claude COMBRES donne pouvoir à Alain ROCHET  
André VIDAL donne pouvoir à Jean-Paul FERRE  
Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE

#### **Objet**

**Approbation du projet de zonage d'assainissement avant enquête publique pour la commune de MONTOLIEU**

Madame la Présidente rappelle que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur le territoire de la commune de Montoulieu, depuis le 5 juillet 2005.

Elle expose que :

- Le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement ;
- Le SMDEA a engagé la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Montoulieu par délibération n°2219 du Conseil d'Administration du 7 juillet 2020 ;
- Un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;
- Le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé pour l'ensemble de la commune, en prenant en compte les contraintes naturelles, technique et d'urbanisation.

Au regard des scénarios technico-économiques étudiés dans le cadre du schéma directeur assainissement engagé en 2018, il est proposé d'intégrer le hameau de Seignaux (avec une extension du réseau actuel), le bourg principal de Montoulieu et une partie (88%) du hameau de Ginabat au zonage d'assainissement collectif.

\* \*  
\*

*Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE**

ledit rapport.

**APPROUVE**

le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de MONTOULIEU.

\* \*  
\*

*Adopté à l'unanimité.*

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.*

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du .....  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
A Saint Paul de Jarrat, le .....

**La Présidente  
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : .....  
Publié ou Notifié le : .....

**La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI**

## SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT MONTOLIEU

Communes : Montouliou

Secteur : Pays de Foix

Chargé d'études : Sébastien MIGNOTTE

Bureau d'études : PURE ENVIRONNEMENT

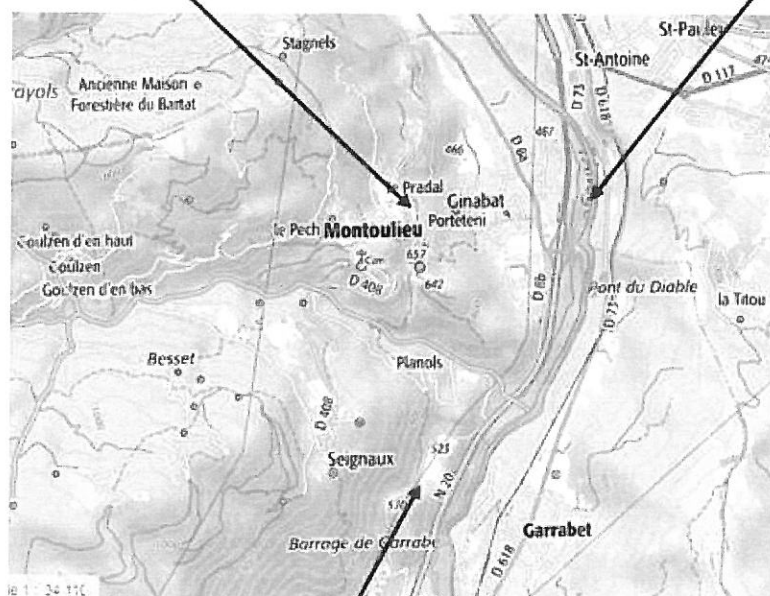
**Objectif** : Définition des scénarios d'assainissement, du programme de travaux et du zonage assainissement

### CONTEXTE

Trois hameaux constituent la commune de Montouliou : le hameau de Seignaux, le bourg principal, et le hameau de Ginabat. Actuellement, chaque localité a sa propre solution d'assainissement des eaux usées et pluviales.

**Bourg de Montouliou :**  
Réseau unitaire obsolète  
Rejet en contrebas du bourg

**Hameau de Ginabat :**  
ANC non conforme  
(en majorité)



**Hameau de Seignaux :**  
Disques biologiques – 85 EH  
Réseaux = 546 m  
30 regards

**Problématique :**

- Intrusion eaux claires parasites
- MEST et NTK élevés

## SCENARIOS

4 scenarios ont été étudiés concernant :

- **le hameau de Seignaux** (commun à tous les scénarios) : Réhabilitation du collecteur et augmentation et amélioration du process épuratoire de la STEP attenante (178 728 € HT), avec une sous-option relative à une extension du réseau actuel (110 700 € HT)
- **Scénario 1** : Raccordement de l'ensemble des habitations du bourg principal de Montoulieu vers une STEP de 240 EH (entre 912 526 € HT et 991 790 € HT en fonction de la filière choisie) et raccordement de l'ensemble des habitations de Ginabat vers une STEP de 360 EH (entre 2 303 414 € HT et 2 392 948 € HT en fonction de la filière choisie)
- **Scénario 2** : Raccordement de l'ensemble des habitations du bourg principal de Montoulieu et du hameau de Ginabat, vers une STEP commune de 600 EH (entre 3 209 523 € HT et 3 319 595 € HT en fonction de la filière choisie)
- **Scénario 3** : Raccordement de l'ensemble des habitations du bourg principal de Montoulieu vers une STEP de 240 EH (entre 912 526 € HT et 991 790 € HT en fonction de la filière choisie) et mise aux normes de l'ensemble des installations ANC du hameau de Ginabat (1 840 000 € HT à la charge des propriétaires)
- **Scénario 4** : Raccordement de l'ensemble des habitations du bourg principal de Montoulieu et d'une partie des habitations hameau de Ginabat (88%), vers une STEP commune de 560 EH (entre 2 822 799 € HT et 2 860 534 € HT en fonction de la filière choisie)

### AVIS SMDEA :

Le scénario 4 est le scénario retenu par la commune et le service « études » du SMDEA. Il tient compte notamment des contraintes du PLU en cours de réalisation et présente l'avantage d'avoir une STEP commune au bourg de Montoulieu et au hameau de Ginabat.

### AVIS COMMISSION TECHNIQUE :

La Commission Technique valide le choix du scénario 4 à savoir :

- Réhabilitation du collecteur du hameau de Seignaux et amélioration du process épuratoire de la STEP.
- STEP de 560 EH raccordant le bourg principal de Montoulieu et une partie des habitations hameau de Ginabat (88%)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20220128-2446J-DE  
en date du 28/01/2022 ; REFERENCE ACTE : 2446J